CONDITIONS GENERALES DE VENTE et DE DELIVRANCE DES DROITS D'ENTREE

Art 1 Préambule

Les présentes conditions générales de vente font l'objet d'un affichage à l'entrée de l'établissement. Elles sont annexées à l'ensemble des contrats d'abonnement. Tout titulaire d'un droit d'entrée est réputé avoir pris connaissance et avoir accepté l'ensemble des conditions générales de vente, et ce préalablement à tout achat dudit droit d'entrée quel qu'il soit.

Les présentes conditions générales de vente sont amenées à évoluer à tout moment. Leur application entrera alors en vigueur à compter de leur affichage et mise en ligne. Toute modification s'applique aux contrats d'abonnement conclus postérieurement à cette modification.

La vente et l'accès au centre AQUASTADE sont interdits à tout enfant de moins de 10 ans non accompagné d'une personne responsable. Les espaces bien-être et forme sont interdits aux moins de 18 ans.

Art 2 Caractéristiques des produits vendus

A. CATEGORIE « ENTREES »

	ENTREE UNITAIRE		BRACELET DE 10 ENTREES	CARTE DE 5 ENTREES	BRACELET DE 10 ENTREES
ESPACE AQUATIQUE	ESPACE ESCALADE	ALL INCLUSIVE	ESPACE AQUATIQUE	ESPACE ESCALADE	ALL INCLUSIVE
Accès libre aux bassins (hors bassin activités)	Accès 1h	Accès libre à tous les espaces (hors escalade et activités collectives)	Accès libre aux bassins (hors bassin activités)	Accès 5h	Accès libre à tous les espaces (hors escalade et activités collectives)
	A partir de 4 ans	A partir de 18 ans	Mineurs et majeurs	A partir de 4 ans	A partir de 18 ans
Ticket vendu à l'unité			La carte et le bracelet sont nominatifs mais peuvent être utilisés dans le même temps par le titulaire de la carte accompagné de personnes de son entourage		
Valable uniquement le jour de l'achat			Les entrées peuvent être utilisées en une seule fois ou de manière échelonnée sur 1 an à compter du jour de l'achat (ni reprises ni reportées ni échangées)		

B. CATEGORIE « PASS ACTIVITES »

SEANCE INDIVIDUELLE	PASS 10 SEANCES INDIVIDUELLES	SEANCE BEBE NAGEUR	PASS 10 SEANCES BEBE NAGEUR
Accès aux activités Basic et Innovantes (après inscription)	Accès aux activités Basic et Innovantes (après inscription)	Accès à l'activité BB Nageurs (après inscription)	Accès à l'activité BB Nageurs (après inscription)
Séance vendue à l'unité	La carte et le bracelet sont nominatifs mais peuvent être utilisés dans le même temps par le titulaire de la carte accompagné de personnes de son entourage	Séance vendue à l'unité	La carte et le bracelet sont nominatifs mais peuvent être utilisés dans le même temps par le titulaire de la carte accompagné de personnes de son entourage
Valable uniquement le jour de	Valable 1 an	Valable uniquement le jour	Valable 1 an
l'achat	(ni repris, ni reporté, ni échangé)	de l'achat	(ni repris, ni reporté, ni échangé)

C. CATEGORIE « ABONNEMENTS »

LUDIBOO	LUDINAGE	LUDIMANIA	CLASSIC	ESSENTIAL	EXCELLENCE	OPTION WELLNESS
Accès illimité à l'espace aquatique	1 séance ludinage par semaine	1 séance ludinage par semaine	Accès illimité à l'espace aquatique	Accès illimité à l'espace aquatique et accès aux activités Basic	Accès illimité aux espaces aquatique Accès aux activités Basic et Premium 10% de réduction sur la boutique	Accès illimité aux espaces forme et bien-être.
Réservé aux personnes mineures	Réservé aux enfants de 6 à 12 ans	Réservé auxenfants de 4 à 6 ans	Réservé aux personnes majeures	Réservé aux personnes majeures	Réservé aux personnes majeures	Réservé aux personnes majeures

D. CATEGORIE ANNIVERSAIRE

Des anniversaires peuvent être organisés au sein du centre aquatique AQUASTADE les dimanche pour les enfants âgés de 6 à 12 ans. Un tarif par enfant de la prestation est prévu pour un nombre de 10 invités. Au-delà, un supplément est appliqué par invité supplémentaire dans la limite de 15 enfants maximum

Un accompagnateur majeur doit être présent obligatoirement pendant l'événement. Un seul accompagnateur majeur est inclus dans la prestation pour les activités.

La réservation s'effectue directement auprès de l'accueil du centre et sera validée après remise d'un chèque de caution.

Dans le cas où l'usager souhaiterait procéder à l'annulation de l'événement, celle-ci fera l'objet d'un remboursement uniquement si elle est effectuée dans un délai minimum de 7 jours avant la date de la réservation de l'événement. Dans le cas contraire, aucun remboursement ne pourra avoir lieu.

Art 3 Modalités d'achat et conditions d'accès

Excepté pour l'acquisition de contremarques « CE », la vente des prestations de l'article 2 sont commercialisées directement à l'accueil du complexe aquatique AQUASTADE par un employé.

Toute vente en dehors de ce cadre sera irrecevable et ne pourra faire l'objet d'aucune réclamation.

La réservation des activités peut être effectuée sur le site internet ou à l'accueil du complexe dans la limite des places disponibles.

Les entrées, pass activités ainsi que les abonnements paiement comptant peuvent faire l'objet d'un « bon cadeau » acheté sous forme de contremarque nominative à l'accueil d'AQUASTADE et sur le site moncentreaquatique.com où celle-ci sera ensuite échangée par le porteur du bon contre le titre d'entrée définitif.

Art 4 Horaires d'ouverture et cas de fermeture du centre

L'accès aux différents espaces est possible suivant les horaires d'ouverture affichés à l'entrée de l'établissement et indiqués sur le site internet. Les horaires sont susceptibles d'être modifiés à tout moment, les abonnés en sont informés préalablement par voie d'affichage dans le centre.

Dans le cas où un changement d'horaires ou la suppression définitive d'un type d'activité rendrait impossible l'utilisation de l'abonnement par l'abonné, ce dernier pourra faire une demande dument justifiée de résiliation de son abonnement dans les conditions prévues à l'article 10 des présentes conditions générales de vente.

Chaque contrat conclu tient compte des deux périodes d'arrêt technique réglementaire pour vidanges, ainsi que trois week-end de compétition et des jours de fermeture suivants : 1er janvier, 1er mai et 24, 25 et 31 décembre.

Art 5 Modification d'option en cours de contrat

Pour les contrats d'abonnement flexible, l'abonné a la possibilité de modifier son abonnement. Une demande devra être effectuée auprès de l'agent d'accueil du centre.

Cette modification entrera en vigueur à compter du mois suivant la demande.

Art 6 Tarifs

Les tarifs pratiqués sont affichés à l'accueil du centre aquatique AQUASTADE en euros et toutes taxes comprises. Ils sont également consultables sur le site internet.

Ils sont, à tout moment, susceptibles de modification par la direction du centre aquatique AQUASTADE et entrent en vigueur à compter de leur affichage.

Toute modification s'applique aux contrats d'abonnement conclus postérieurement à son entrée en vigueur.

Toute demande de remplacement du support d'accès (en cas de perte, vol ou dégradation) sera refacturée 5,00 €.

Le bénéfice de tarifs préférentiels est subordonné à la présentation des justificatifs afférents. À défaut de présentation, l'usager ne pourra se prévaloir du tarif préférentiel.

Art 7 Prélèvement SEPA

Un mandat dument complété et signé sera conservé par la Direction du centre aquatique. Les prélèvements s'effectueront le 5 du mois.

En cas de rejet de prélèvement, en plus de la mensualité restante due à la Direction du centre, les frais bancaires d'impayés qui en découlent seront à la charge de l'abonné défaillant dans la limite d'un montant forfaitaire de 7 euros par prélèvement rejeté.

Art 8 Absence de rétractation

Dans la mesure où le contrat d'abonnement est souscrit sur les lieux de la commercialisation de la prestation, aucun délai de rétractation tel que prévu à l'article L.122-18 du code de la consommation ne s'applique. Ce contrat lie les parties dès sa signature.

Art 9 Assurances et responsabilités

Conformément à l'art L.321-1 du code du sport, le centre est assuré pour les dommages engageant sa responsabilité civile, celle des enseignants et de ses préposés.

Toutefois, sa responsabilité ne pourra, en aucun cas, être engagée si le dommage résulte d'une inobservation par les usagers des règles de sécurité prévues dans le règlement de service des différents espaces, de l'utilisation inappropriée des installations et du matériel.

L'usager doit s'assurer qu'il est bien couvert :

- En cas de préjudices causés à autrui ou à des biens
- Pour les activités qu'il aura choisies

Les vestiaires du centre aquatique AQUASTADE ne font pas l'objet de surveillance. Les usagers ne doivent pas laisser leurs affaires personnelles en dehors des casiers prévus à cet effet. Les casiers ne sont en aucun cas des coffres forts. Leur système de fermeture interdit tout dépôt de biens de valeur.

Art 10 Sécurité et hygiène

La Direction du centre ainsi que ses agents se réservent le droit de refuser l'accès au centre et ses installations à toute personne ne présentant manifestement pas les garanties de propreté, de sobriété et de bonne tenue.

Lors de l'achat de titre d'entrée, l'usager déclare avoir fait contrôler par un médecin son aptitude à pratiquer une activité sportive.

La Direction du centre attire l'attention des usagers sur le fait que certaines activités au sein du centre peuvent présenter des risques pour leur santé. Le centre déconseille formellement aux usagers en mauvais état de santé ou présentant des problèmes de santé d'ordre cardiaque, respiratoire ou osseux de pratiquer des activités susceptibles d'aggraver leurs troubles médicaux.

L'ensemble des activités se fait sous la surveillance d'une personne qualifiée, ayant un diplôme reconnu pour la pratique de l'activité.

L'usager s'engage par ailleurs à prendre toutes précautions nécessaires pour sa santé, sa sécurité et son hygiène et à respecter les consignes du centre. Il certifie avoir pris connaissance et à se conformer au règlement de service affiché dans le centre et mis à disposition lors de l'achat du titre d'entrée.

Art 11 Prolongation du contrat d'abonnement annuel

L'abonnement annuel pourra être prorogé en cas d'impossibilité d'utilisation par l'abonné pour cause de santé ou professionnelle qu'il ne pouvait ni prévoir, ni éviter au moment de la conclusion du contrat. Cette cause devra être dûment justifiée par un certificat médical de moins d'un mois ou par une attestation employeur ou Pôle emploi.

Cette prolongation ne pourra se faire qu'en cas d'empêchement d'une durée minimale de 30 jours et maximale de 3 mois consécutifs.

La demande de prolongation de l'abonnement devra être adressée à la Direction du centre aquatique AQUASTADE par lettre recommandée avec accusé de réception ou déposée en main propre en s'adressant à l'accueil du centre.

Art 12 Résiliation du contrat d'abonnement annuel

Art 12.1 Résiliation de l'abonnement annuel

Modalités de résiliation :

Toute demande de résiliation doit être adressée à la Direction du centre aquatique, par lettre recommandée avec accusé de réception ou déposée en main propre et dûment justifiée. À défaut, aucune réclamation ne sera reçue et traitée.

Tout mois commencé étant dû, la résiliation prendra effet à compter de la fin du mois de la date de réception de la demande dûment justifiée par lettre recommandée avec accusé de réception ou par la remise en main propre à l'accueil du centre.

Le centre procédera alors au remboursement :

- en cas de paiement comptant = remboursement des mois non consommés.
- en cas de prélèvement mensuel = arrêt du prélèvement pour le mois suivant la prise d'effet de la résiliation.

Causes de résiliation :

MOTIFS	MODALITES	JUSTIFICATIFS	
Etat de santé impliquant une incapacité de pratique sportive de plus de 3 mois	Préavis d'1 mois	Certificat médical de moins d'1 mois indiquant l'incapacité de plus de 3 mois	
Licenciement économique postérieur à l'inscription	Préavis d'1 mois	Justificatif prouvant le changement de situation et	
Mutation professionnelle de l'abonné ou de son conjoint entrainant un déménagement de l'abonné	Préavis d'1 mois Eloignement de plus de 50 km du centre	indiquant clairement la date de notification (attestation employeur, Pôle emploi, résiliation de bail)	
Suppression définitive d'un type d'activité*	Aucun préavis	-attestation de la Direction relative à la suppression de l'activité - extraction du système monétique listant les passages de l'abonné	
Changement d'horaire entraînant une impossibilité pour l'abonné de bénéficier de son abonnement**	Aucun préavis	-attestation de la Direction relative à la modification du changement d'horaire - extraction du système monétique listant les passages de l'abonné	

^{*}toute suppression de cette activité dans le planning hebdomadaire du centre. Ne sont pas ici visés le changement d'horaire ou le changement de niveau d'intensité de l'activité.

Art 12.2 Résiliation de l'abonnement flexible

À tout moment avec préavis

L'abonné pourra résilier son contrat à tout moment avec un préavis d'un mois en envoyant sa demande par lettre recommandée avec accusé de réception ou en la déposant à l'accueil du centre. La résiliation prendra effet à la fin du mois suivant celui de la date de réception de la demande de résiliation. Les sommes seront dues jusqu'à cette date.

La demande de résiliation ne peut intervenir le même mois de la souscription, autrement dit le 1er mois.

Ex : si la demande de résiliation est réceptionnée le 10 du mois N, la résiliation prendra effet à la fin du mois N+1.

Suite à une modification des tarifs

Dans le cas d'une modification des tarifs en cours de contrat, l'abonné sera averti par courrier ou par mail 2 mois avant l'entrée en vigueur des nouveaux tarifs. L'abonné aura la possibilité de refuser cette modification en envoyant par lettre recommandée ou en s'adressant directement à l'accueil du centre au moins 1 mois avant l'entrée en vigueur de ces nouveaux tarifs. Dans un tel cas, le refus entrainera automatiquement la résiliation du contrat d'abonnement. À défaut, les nouveaux tarifs s'appliqueront automatiquement.

^{**}l'abonné aura la possibilité de demander la résiliation de son abonnement si le changement d'horaires ne lui permet plus d'utiliser son abonnement, dans aucune de ses composantes.

Art 12.3 Résiliation-sanction à l'initiative du centre

Le contrat sera résilié de plein droit par le centre aquatique :

- en cas de non-paiement partiel ou total des échéances contractuelles
- en cas de non-respect du caractère nominatif
- en cas de non-respect du règlement de service (tenue inadéquate, non-respect des règles de sécurité...)
- en cas de comportement de nature à troubler de manière grave ou répétée la tranquillité des autres usagers ou du personnel du centre (notamment propos agressifs, insultants envers les autres usagers ou personnel, actes de détérioration intentionnels...).

L'abonné en infraction se verra interdire l'accès aux installations. La Direction du centre conservera l'intégralité des sommes déjà versées.

Art 13 Réclamation

Toute réclamation sera adressée au centre aquatique AQUASTADE par lettre recommandée avec accusé de réception, ou déposée en main propre à l'accueil.

Art 14 Caractère confidentiel des informations nominatives

Les données à caractère personnel recueillies dans le cadre de ce présent contrat par la Direction du centre aquatique AQUASTADE seront utilisées pour la gestion du contrat de l'abonné et la transmission d'informations relatives au centre aquatique. Les informations détenues ne pourront être transmises à un organe tiers au groupe sans l'accord exprès et préalable du client.

En application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les usagers disposent d'un droit d'accès, d'opposition, à la portabilité, de limitation du traitement, de rectification et de suppression des données personnelles les concernant. Toute demande relative à l'exercice de ces droits est à adresser soit par courrier à l'adresse du centre, soit en remplissant le formulaire disponible sur la rubrique « protection des données personnelles » du site internet.